

Rivières des Coteaux du Lyonnais

LE JOURNAL DU CONTRAT DE RIVIÈRE DU GARON

Pour 576 000 € HT, la Cité du Garon à Givors est désormais équipée d'un muret de protection et d'un enrochement de berge. Privilégiant les techniques douces, le SMAGGA opte parfois pour des aménagements lourds lorsque ceux-ci sont justifiés.

Protéger les hommes et la nature

Quand la rivière est en crue, le SMAGGA protège les riverains inondés en construisant des murets de protection contre les crues trentennales.

Quand la Renouée du Japon colonise nos berges, les Brigades de rivières et le SMAGGA protègent la biodiversité de notre environnement en contenant l'avancée de cette espèce invasive.

Quand le SMAGGA évacue le bois mort des berges difficiles d'accès, il protège la nature en préférant l'utilisation d'un cheval à celle d'un véhicule motorisé.

Protéger les personnes, leurs biens et l'environnement est l'une de nos missions. Elle est notre priorité, pour la sécurité des uns et l'avenir de tous.

Paul Minssieux
Président du SMAGGA
Syndicat Mixte
d'Aménagement et de Gestion
du bassin versant du Garon

Crues, des protections à la hauteur

A deux reprises, de fortes pluies ont provoqué une crue du Garon en novembre 2008 et février 2009. Pour lutter contre ce phénomène naturel, le SMAGGA aménage les berges des secteurs jugés à risque. Première commune concernée, Givors a vécu la montée des eaux de manière plus sereine que d'accoutumée.

Plusieurs communes du bassin versant ont, pour la quatrième fois en six ans connu le même scénario : celui de la brusque montée des eaux. La crue du 6 février 2009 fut moins violente. Mais tous avaient en mémoire celle qui l'avait précédée. Dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre 2008, elle avait contraint certaines familles inondées à l'évacuation dans l'urgence et au relogement forcé. Particulièrement touchées, les communes de Brignais, Brindas, Chaussan, Montagny, Givors, Grigny, Sainte-Catherine et Thurins avaient alors demandé et obtenu leur classement en état

de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture du Rhône. Une démarche indispensable permettant aux riverains touchés, et couverts pour ce type de dégâts, d'obtenir un remboursement auprès de leur compagnie d'assurance.

Des protections sur la bonne voie

A la Cité du Garon à Givors, le SMAGGA - Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon - a récemment aménagé les berges de ce quartier. Les travaux de protection contre les crues trentennales ont prouvé leur

Lire la suite p2.....➔

SOMMAIRE

- Renouée du Japon p 2
- Site internet p 4
- Débardage p 4

> Découvrez notre nouveau site internet

www.contratderivieredugaron.fr



➤ Suite de la p1

efficacité lors de ces deux crues (voir encadré).

Paul Minssieux, Président de ce syndicat intercommunal regroupant 27 communes, a également souligné l'excellent travail des Brigades de rivière dans leur rôle de prévention. Sur l'ensemble des communes vulnérables, les berges sont systématiquement entretenues depuis 2001. "L'attention apportée à l'entretien de la ripisylve a permis de constater l'absence d'embâcle important et une faible quantité de débris végétaux transportée par les crues aux abords des zones urbaines", précise le premier magistrat du SMAGGA.



Sinistrées en novembre 2008, les communes de Brignais, Givors, Grigny et Montagny bénéficieront prochainement d'aménagements de protections contre les crues.

Vers un système d'alerte efficace

Née du premier sinistre, l'expérience des acteurs a amélioré la gestion de la crise. En effet, la communication entre les communes de l'amont et celles de l'aval, conjuguée à l'observation des débits sur le terrain par l'équipe du SMAGGA, a permis de mieux appréhender le phénomène. Toutefois, pour se prémunir des risques, les élus intercommunaux souhaitent étudier la mise en place d'un système d'alerte performant. Pour cela, la constitution d'une base de données est nécessaire. L'installation de stations de mesures de débits aux endroits stratégiques du bassin versant marquera le point de départ de cette réflexion visant à améliorer la sécurité des riverains. ■

* Le Contrat de rivière du Garon est signé entre différents partenaires institutionnels. Il définit un programme d'actions et permet d'obtenir des financements pour leur réalisation. D'une durée de 6 ans, le premier contrat s'est achevé en 2006. Actuellement en cours de montage, le second contrat devrait pouvoir débuter fin 2010.

Renouée d



Vous l'avez sans doute rencontrée au bord de la chaussée ou le long de nos rivières. La Renouée du Japon colonise nos berges à une vitesse fulgurante et empêche les espèces locales de se développer. Comment lutter contre cet envahisseur gênant ?
Éléments de réponse.

Cité du Garon

Pour un montant de **576 000 €** hors taxes, le quartier givardin est désormais protégé des crues du Garon par un muret en béton de 700 mètres de long et d'environ 1,80 mètre de haut selon les portions. Pour limiter les risques d'érosion sur ce secteur urbanisé, la berge droite a été enrochée. Enfin, pour empêcher l'eau de la rivière en crue de remonter par les canalisations d'évacuation des eaux pluviales, des clapets anti-retour ont été posés à l'extrémité de chacune d'elles. Rappelons toutefois que le risque zéro n'existe pas et que ces protections ne seraient pas efficaces en cas de crue de grande ampleur.



Avec ses petites fleurs blanches qui apparaissent en grappes à la fin de l'été et ses grandes feuilles vertes, la Renouée du Japon semble inoffensive. Et pourtant, sous son masque se cache une redoutable prédatrice, un samouraï sans pitié qui sème la désolation sur son passage, ne laissant aucune chance aux plantes adverses souhaitant barrer son chemin. Véritable fléau, cette plante asiatique introduite en Europe au XIX^e siècle comme plante ornementale des jardins, a depuis quitté les carrés verts engazonnés pour se faire la malle en pleine nature et conquérir le monde. A la manière de l'ambrosie, elle se développe sur les

terrains remaniés par la main de l'homme. Elle aime les sols ensoleillés et humides propices à son épanouissement. Elle a pris racine sur les bords des routes, voies ferrées et cours d'eau. Les déplacements de terres infestées par ses racines - ou par un simple fragment de tige - et les crues assurent sa propagation sur les berges, réduisant ainsi leur biodiversité et augmentant leur vulnérabilité à l'érosion.

Une plante très coriace

Pour se débarrasser de l'intrus classé sur la liste noire des espèces invasives, le SMAGGA a lancé en mars 2008 une campagne d'éradication de cette plante exotique. Et le travail est colossal. Sur certaines communes, elle a

du Japon : **c'est non !**



colonisé des centaines de mètres de berges. Il fallait agir de toute urgence. Frédéric Margotat, technicien de rivière, pilote les manœuvres sur le terrain : *"la Renouée du Japon est une plante très coriace qui peut pousser jusqu'à cinq centimètres par jour. Ses racines descendent jusqu'à deux mètres sous terre ! S'en débarrasser totalement paraît illusoire. Nous préférons concentrer nos efforts sur les parties peu infestées ou encore vierges afin d'éviter sa propagation et protéger la végétation autochtone"*. Soucieux de l'environnement, le SMAGGA s'interdit d'utiliser des produits chimiques non sélectifs et irrespectueux de la rivière, milieu aquatique sensible. Dès lors, l'arrachage

se fait à la main, grâce aux interventions des Brigades de rivière. Ils sont six à effectuer ce travail de fourmis. La méthode ? Une fauche et un arrachage systématique des rhizomes pendant trois années consécutives, puis une plantation d'espèces autochtones pour la concurrencer*. Mais la partie est loin d'être gagnée.

La lutte continue

Dans son journal n°3 daté de mars 2007, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse** annonce le succès d'un essai d'éradication de la plante avec un traitement mécanique réalisé en 2005-2006 au bord de l'Ain. Proposé par Mireille Boyer du bureau d'études "Concept cours d'eau", le procédé

consiste à *"s'attaquer directement à la seule partie vivace et reproductible de cette herbacée géante, les rhizomes, tiges souterraines s'étendant dans le sol. Pour ce faire, il a été fait appel à un outil développé dans le BTP, le godet-cribleur-concasseur. Après son passage, les alluvions contaminées n'ont donné aucune repousse de Renouée du Japon, la totalité des rhizomes concassés ayant déperé"*, indique la revue spécialisée. Jusqu'à présent, beaucoup de techniques ont été testées pour tenter d'éradiquer la plante. En vain. Celle présentée ci-dessus donne de bons espoirs, mais d'autres essais sont encore nécessaires avant de crier victoire. En attendant, la lutte continue. ■

COMMENT L'IDENTIFIER ?

- Grandes feuilles caduques en forme de cœur
- Fleurs blanches minuscules en grappes d'environ 10 cm. Floraison d'août à octobre
- 3 mètres à taille adulte
- Tiges rougeâtres
- Système racinaire constitué de rhizomes d'environ 10 m de longueur sur 1 à 2 mètres de profondeur

COMMENT ESSAYER DE LA SUPPRIMER ?

> PIEDS JEUNES

Creuser, et enlever tout le rhizome avant qu'il ne descende trop profondément dans la terre.

> PIEDS DE PLUS D'UN AN

Faucher et arracher les rhizomes pendant trois ans.

Planter des espèces autochtones (saule, aulne) pour la concurrencer.

> QUELQUES CONSEILS POUR EMPECHER L'INVASION

- Nettoyer les roues et godets des engins travaillant sur des parcelles infestées.
- Une fois arrachée, stocker la Renouée dans un container ou dans des sacs jusqu'à son dessèchement pour éviter sa dispersion dans la nature.

* Résultat d'une étude scientifique menée par la CATER (Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières) pour le compte du Département du Rhône de 2004 à 2007).

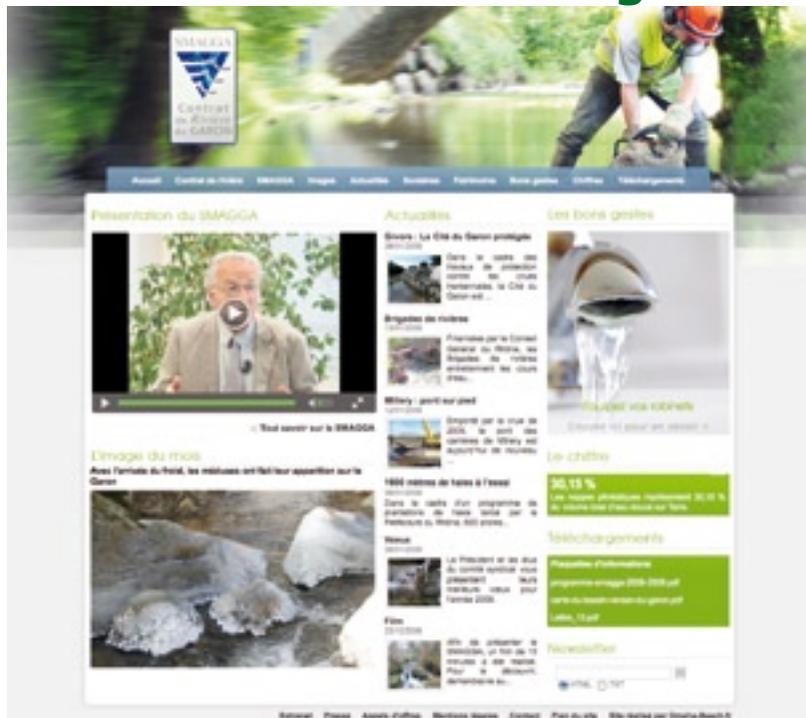
** Etablissement public de l'État au service de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant français de la Méditerranée

Site internet Tout nouveau@u tout be@u

Depuis le 2 février 2009, le SMAGGA dispose d'un nouveau site internet. Plus attrayant, plus dynamique, plus réactif, il permet de suivre l'actualité du syndicat et bien plus encore. Découvrez.

En ligne depuis février 2005, la première version du site internet du Contrat de rivière du Garon a subi l'usure du temps. Son aspect graphique était devenu vieillissant et son mode de gestion de contenu dépassé technologiquement. Après un mois de chantier, la construction du nouveau site est terminée et les peintures encore toutes fraîches. "Avec ce nouvel outil, le SMAGGA, syndicat intercommunal en charge du pilotage du Contrat de rivière du Garon, se dote d'un moyen de communication moderne et performant", souligne Charles Jullian, Vice-Président chargé de la communication. "La technologie utilisée permettra d'administrer le site de façon réactive. Le grand public pourra suivre de très près l'actualité de notre syndicat intercommunal, sous la forme de reportages

www.contratderivieredugaron.fr



vidéo ou d'articles accompagnés de photos", poursuit l'élu. Pour en savoir plus, cliquez sur le

www.contratderivieredugaron.fr
Toutes vos remarques sont les bienvenues.

ACTUALITÉ

Millery : pont sur pied

Emporté par la crue de 2005, le pont des carrières de Millery est aujourd'hui remis en état. L'entreprise utilisant l'ouvrage a financé la remise en place du tablier du pont.

Quant au SMAGGA, il a piloté les travaux de protection et de stabilisation des berges. Un enrochement destiné à limiter les érosions à la base de l'ouvrage a été réalisé. Par ailleurs, une consolidation constituée de blocs de pierre et de béton a été mise en place entre les piles du pont afin de prévenir des risques de creusement de la rivière. Coût des travaux pour le SMAGGA : 91 000 € HT.

1 000 mètres de haies à l'essai

Dans le cadre d'un programme de plantations de haies lancé par la Préfecture du Rhône, 600 arbres seront prochainement plantés à Thurins, Saint-Martin-en-Haut et Vourles, soit l'équivalent de 1 000 mètres linéaires de haies répartis sur des tronçons de rivières dégradés. Indispensables à l'équilibre des écosystèmes, les haies contribuent à lutter contre l'érosion des sols et la pollution des eaux. De plus, leur ombrage préserve la fraîcheur des eaux propice à l'épanouissement des poissons.

Education

Carton plein pour les animations pédagogiques proposées gratuitement aux classes de CE2, CM1 et CM2 du bassin versant du Garon. 70 classes participeront à ces sorties grandeur nature encadrées par des professionnels. Rappelons que le coût de ces animations - 25 480 € TTC - est pris en charge par les 27 communes adhérentes au SMAGGA avec la participation financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse.

Conférence

Près de 80 élus locaux ont assisté aux "Entretiens du Garon" vendredi 5 décembre 2008 à Rontalon. Au menu de cette conférence organisée par le SMAGGA : le fonctionnement du bassin versant et la présentation des grandes orientations établies pour le second contrat de rivière.

Débardage à cheval

Chassagny, les gorges du Mornant rendent l'accès à la rivière impossible aux engins

motorisés. Dans ces conditions, pas facile d'évacuer les arbres morts. Pour cette raison, le SMAGGA fait appel à un moyen

écologique. Du 2 au 10 février au hameau de l'Ollière, un cheval est venu en appui à la Brigade de rivière pour déplacer et évacuer les lourds troncs d'arbres, afin de les valoriser en bois de chauffage.

Le SMAGGA n'en n'est pas à son premier coup d'essai. Soucieux du respect de l'environnement, il avait déjà opté en 2003 pour le débardage des arbres à l'aide d'un cheval sur les communes de Soucieu-en-Jarrest et Chaponost, à l'amont du lieu dit "le pont du Corrandin". Il avait alors fait appel aux compétences de Dominique GUIGNAND, entrepreneur spécialisé dans les travaux forestiers.

